

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP/125/T/2024-2025 pour les travaux d'Aménagement et Pavage de la Cour Intérieure de l'Hôpital de MAKAMBA

Date de publication : ...11/...9/2024

Date d'ouverture des offres : 01/10/2024

Objet de l'Appel d'Offres

1. L'Hôpital de MAKAMBA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux d'Aménagement / Pavage de la cour intérieure de l'Hôpital de MAKAMBA.**

Spécifications du marché

2. Le présent Appel d'Offre est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
4. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de trois **(3) mois ou nonante (90) jours calendrier.**

Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions juridiques ainsi que les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à cet appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service. Il est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :
Au secrétariat de l'Hôpital de MAKAMBA moyennant le paiement de Cent mille francs burundais (**100.000 Fbu**) : 50.000 Fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50.000 Fbu au compte 48210-01-95 ouvert à l'INTERBANK au nom de l'Hôpital de MAKAMBA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Monsieur le Médecin Directeur de l'Hôpital de MAKAMBA en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

9. Une visite guidée des sites sera organisée le 20/...9/2024 à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de l'Hôpital de MAKAMBA.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de Deux million Cinq cent mille de Francs burundais (**2 500 000 Fbu**).
11. Les offres doivent être soumises à : L'Hôpital de MAKAMBA. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 01/10/2024 à 9h 00'**.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 01/10/2024 à 9h30'**.
Le procès-verbal d'ouverture des offres devra être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

15. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. À cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO ;
3. Attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant ;
4. Statuts du soumissionnaire (personne moral) ;
5. Attestation de non redevabilité en original délivrée par le service des impôts de l'OBR et période de validité ;
6. Certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Registre de commerce (copie).
8. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce et en période de validité;
9. Attestation de non redevabilité en original de l'INSS en cours de validité.
10. Adresse physique et connue

11. Acte d'engagement

Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux de construction. Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours.

16.2. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire d'au moins de Cinquante millions Francs burundais (**50.000.000 Fbu**) au cours des trois (3) dernières années.

Fait à MAKAMBA, le 04 / 09 / 2024

Dr NIMUBONA Patrice

Médecin Directeur de l'Hôpital

